

# **OCAPROCE INTERNATIONAL**

**DECLARATION d'OCAPROCE International**  
Sur le point 6 UPR-Reports, le Qatar

**Présentation par: Micheline Makou Djouma**  
**Représentante principale auprès de l'Office des Nations Unies**

**Genève le 19 Septembre 2014**

P

Monsieur le Président,

OCAPROCE souhaite la bienvenue à M. le Ministre Qatarien ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne.

OCAPROCE a examiné attentivement les trois rapports ayant trait à l'Examen Périodique Universel du Qatar, ainsi que le Compte rendu de la TROIKA. Nous nous réjouissons de tous les résultats positifs constatés dans lesdits rapports, en l'occurrence la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et la création d'une institution chargée de renforcer les moyens d'action des femmes et pour ses efforts visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

Félicite le Qatar pour sa participation constructive à l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme. Le Qatar ne cesse de déployer des efforts pour promouvoir les Droits humains, particulièrement des femmes et des enfants. Il a institué la Fondation qatarienne pour la protection et la réadaptation sociale, une institution privée d'utilité publique, comprenant la Fondation qatarienne pour la protection de la femme et de l'enfant, la Fondation pour la lutte contre la traite des êtres humains et le Centre de réadaptation sociale.

OCAPROCE se réjouit de tous les engagements pris par le Qatar dans le rapport du groupe de travail, et l'encourage à poursuivre ses efforts pour l'éducation des femmes et des enfants, notamment l'autonomisation des femmes et les droits de l'enfant.

Nous notons les recommandations des Etats adressées au gouvernement du Qatar, de même que les observations pertinentes, qui nous préoccupent aussi, notamment le taux très élevé de 28% des femmes victimes de violence intrafamiliale, et il n'y a aucune loi pour les protéger.

L'adhésion du Qatar à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, constitué un gage de l'engagement de ce pays envers la mise en œuvre desdits droits ainsi que l'attention très particulière du gouvernement Qatarien dont bénéficient la promotion et la protection des droits de l'enfant. Saluons à cet effet, le progrès réalisé en termes de promotion de l'égalité de sexes et d'émancipation des Femmes dans ce pays. **Mais beaucoup reste à faire.**

Nous encourageons le Qatar de ratifier le pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que la mise en œuvre effective de ces droits, en faveur des femmes et des enfants dans ce pays.

Je vous remercie M. le Président.